



Assistantes et Assistants de Service Social...

UN MÉTIER, UNE EXPERTISE, UNE NÉCESSITÉ !

COMMUNIQUÉ :

Au sein du ministère de la Justice, les assistantes et assistants de service social (ASS) accompagnent quotidiennement des agents, des familles et des publics confrontés à des situations parfois complexes :

- ➔ DIFFICULTÉS SOCIALES,
- ➔ PROBLÈMES DE LOGEMENT,
- ➔ ACCIDENTS DE LA VIE,
- ➔ SITUATIONS FAMILIALES DÉLICATES,
- ➔ PRÉCARITÉ, ENDETTEMENT,
- ➔ SOUFFRANCE AU TRAVAIL,
- ➔ OU ENCORE PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ.

**Non, les ASS ne font ni du bénévolat ni des bonnes œuvres,
Elles exercent un métier !**

Un métier qui repose sur une formation spécifique, des compétences reconnues, une expertise professionnelle et le respect d'une déontologie exigeante. Pourtant, sur l'ensemble du territoire, les remontées des collègues se multiplient :

- ▶ Des postes restent vacants pendant de longs mois.
- ▶ Des recrutements tardent à aboutir.
- ▶ Des secteurs sont redistribués entre professionnels déjà fortement sollicités.
- ▶ Des continuités de service deviennent la règle alors qu'elles devraient rester exceptionnelles.

À chaque poste non remplacé, ce sont les ASS qui absorbent la charge supplémentaire afin de garantir la continuité de l'accompagnement social.

Par conscience professionnelle, les ASS répondent présents, mais chacun sait que cette situation a ses limites.

Chaque poste vacant reporte la charge sur les collègues en poste et fragilise l'accompagnement social proposé aux agents et aux publics.

À force de devoir compenser les manques, les professionnels s'épuisent et le temps consacré à l'accompagnement social se réduit. Dans le même temps, les ASS sont parfois sollicités pour intervenir bien au-delà de leur cœur de métier, au sein de la Direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP) comme de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), au risque de voir leur expertise se diluer et leur identité professionnelle s'effacer progressivement.

► **FO Justice – ASS** refuse cette évolution, les ASS ne sont pas une variable d'ajustement destinée à combler les insuffisances de moyens. Les ASS sont des professionnels qualifiés dont l'expertise est indispensable au bon fonctionnement des services et à l'accompagnement des personnes qui leur sont confiées.

FO Justice – ASS demande :

- > Une politique de recrutement permettant de pourvoir rapidement les postes vacants
- > Une visibilité claire sur les effectifs et leur évolution
- > Une reconnaissance équitable des surcharges de travail liées aux continuités de service
- > Le respect des missions propres aux assistantes et assistants de service social
- > Une meilleure prise en compte de la situation des collègues contractuels
- > Une véritable reconnaissance de l'expertise sociale au sein du ministère de la Justice

Préserver les ASS, ce n'est pas défendre une corporation, c'est préserver un accompagnement social de qualité pour l'ensemble des agents et des publics du ministère de la Justice.

Les ASS ne demandent ni privilèges ni traitement particulier...

Simplement les moyens d'exercer pleinement leur métier et de mettre leur expertise au service de celles et ceux qu'ils accompagnent !

**ASS, ensemble demeurons vigilants
pour défendre notre corps
sans y laisser notre peau professionnelle.**

FO Justice - ASS – le 30 Juin 2026

ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

FO RÉSISTER!!
RIEN LÂCHER!

ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ

JE VOTE FO Justice

POUR TOUS LES PERSONNELS